

Responsable technique de la pépinière viticole

RNCP41414 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	210
Formacode(s)	21053
Code(s) ROME	A1301, A1414
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/10/2025
Date d'échéance	27/10/2030

Certificateur(s)

MFR DES CHARENTES RICHEMONT IREO · SIRET : 78119478200012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

S'il n'est pas lui-même chef d'exploitation, le Responsable technique de la pépinière viticole réalise les missions qui lui sont confiées à partir des consignes données par le pépiniériste. Dans l'organisation de la pépinière viticole, le Responsable technique de la pépinière viticole est placé sous l'autorité de ce chef d'entreprise, sauf s'il occupe lui-même cette fonction.

Le Responsable technique d'une pépinière viticole et le pépiniériste viticole doivent faire preuve d'autonomie dans de nombreux domaines en lien avec la production de plants de vigne (techniques de pépinière, anticipation des mises en œuvre...). Il doit prendre des initiatives pour adapter la production de l'entreprise (gestion de la stratification, positionnement des intervention phytosanitaires...). Il doit organiser les différentes étapes du process de l'élaboration d'un plant. Il mobilise en conséquence les personnels qui contribuent à la réalisation des travaux. Dans le cadre de la production de la pépinière viticole, le titulaire complète les documents réglementaires, repère les éventuelles anomalies et y remédie. Il transmet les informations au chef d'entreprise s'il ne l'est pas. Le Responsable technique de la pépinière viticole, peut selon la taille de l'entreprise, encadrer l'ensemble des activités de la pépinière ou être affecté à une partie du suivi du process (encadrement de l'atelier de greffage, suivi de la pépinière en plein champs...), ce cas est surtout rencontré dans les entreprises de taille importante.

ACTIVITÉS VISÉES

Conduite et culture des vignes mères

Conservation du matériel végétal

Encadrement du process de production d'un plant de vigne dans le respect de l'environnement (savoir limiter les intrants, gestion de l'eau...)

Greffage de la vigne

Gestion des déchets de la pépinière viticole

Pilotage financier de l'entreprise pépinière viticole

Organisation administrative de l'entreprise « Pépinière Viticole »

Réalisation d'étude de marché

Développement du réseau et de la relation client

Gestion de l'activité et du travail de l'équipe

Management de l'équipe

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Choisir une parcelle adaptée à l'implantation de vignes mères en se référant aux critères pédoclimatiques afin d'assurer une production optimale

Installer les vignes mères en tenant compte du choix de la parcelle, de son état sanitaire afin d'implanter des cépages et des porte-greffes

Cultiver les vignes mères dans le respect de la réglementation afin d'assurer une production suffisante et de qualité

Récolter le matériel végétal au moment opportun en se référant aux critères de maturité connus afin de disposer de bois de qualité optimale tout au long de son stockage et de son transport jusqu'à sa destination finale

Stocker le matériel végétal dans les meilleures conditions (délais de récolte, débit de chantier, locaux de stockage et chambres froides) afin qu'il conserve ses qualités optimales

Mener une veille informative en s'appuyant sur des sources spécialisées concernant les parasites et maladies affectant la vigne, les problématiques nationales sanitaires et réglementaires afin garantir la qualité de la production dans le respect des normes légales et environnementales

Organiser la production des plants de vigne, dans le respect de l'environnement et en tenant compte des résultats de la veille, afin d'obtenir des plants sains et de qualité à partir du matériel végétal récolté et conservé

Organiser le processus de greffage de vigne en préparant les porte-greffes et les greffons, le matériel adapté, notamment, aux personnes en situation de handicap, de greffe et l'espace de travail afin de maximiser le taux de réussite au greffage

Réaliser le greffage de la vigne en utilisant des techniques adaptées en fonction des variétés de vigne, des objectifs de production et en apportant les soins post-greffage nécessaires afin d'assurer la production de plants vigoureux et conformes aux attentes de la réglementation et des clients

Identifier les différents types de déchets générés par l'activité et la réglementation locale et nationale en matière de gestion des déchets agricoles afin d'organiser les solutions de collectes et de traitement adaptées

Mettre en place un process de gestion des déchets adapté, en intégrant des pratiques de gestion durable et en collaborant avec des prestataires spécialisés pour les déchets afin d'optimiser leur gestion

Évaluer les options fiscales et juridiques applicables à une entreprise pépinière viticole en s'appuyant sur les particularités de chacune afin de garantir sa pérennité économique et financière

Etablir un prévisionnel adapté aux perspectives d'évolution de l'entreprise pépinière, en tenant compte du statut, des perspectives du marché et des objectifs en termes de rentabilité

Construire des outils gestion et de suivi de performance, en s'appuyant sur indicateurs technico économiques afin de permettre la prise de décisions stratégiques autour de la gestion de l'entreprise pépinière

Identifier la réglementation appliquée dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de la sélection, la production, la circulation et la distribution des matériels de multiplication végétative de la vigne afin de garantir la conformité réglementaire de l'entreprise pépinière

Structurer les démarches administratives de l'entreprise pépinière en intégrant les échéances réglementaires et les outils numériques disponibles afin d'optimiser la gestion des obligations déclaratives

Analyser le marché pépinière viticole en évaluant les opportunités existantes (nouvelles variétés, normes de qualité, types de plants...) pour positionner son offre adaptée aux spécificités du terroir et aux évolutions réglementaires

Analyser les pratiques culturelles et les attentes des viticulteurs de la zone de développement de la pépinière en termes de qualité, variétés, résistances aux maladies, et autres critères agronomiques en réalisant des enquêtes de terrain, et en utilisant des outils de gestion de la relation client pour optimiser les ventes et la satisfaction des clients

Intégrer l'entreprise au sein de la filière et de son bassin viticole (Syndicats régionaux, FFPV) en mettant en place un plan de communication externe permettant d'optimiser le positionnement de l'entreprise dans son environnement géographique

Construire l'argumentaire de vente en s'appuyant sur des techniques adaptées, en anticipant les objections afin d'accroître le chiffre d'affaires de l'entreprise pépinière

Formaliser les contrats de vente adaptés aux spécificités des plants de vignes, en prenant en compte les conditions générales de vente (CGV), les modalités de livraison, les volumes commandés, ainsi que les clauses relatives à la qualité, aux délais, et aux garanties afin d'assurer la satisfaction des deux parties, tout en minimisant les risques contractuels pour l'entreprise

Planifier l'activité en tenant compte de la saisonnalité, des prévisionnels de vente, des handicaps éventuels des membres de l'équipes, etc. pour assurer et optimiser la productivité et la rentabilité de l'entreprise

Evaluer les RH nécessaires en tenant compte des besoins de production, des contraintes d'activité, et de législation du travail applicable en pépinière viticole afin d'optimiser l'organisation du travail de la pépinière viticole

Construire l'équipe en tenant compte des profils et des difficultés et notamment des personnes en situation de handicap, des besoins des postes de travail et des personnes (formations, utilisation des équipements et outils,

ergonomie, sécurité...) afin d'optimiser la performance collective

Adapter son management en s'appuyant sur des techniques diverses et en s'adaptant aux difficultés (diversité culturelle, handicaps...) afin de contribuer au bon fonctionnement interne de l'entreprise

Gérer les conflits au sein de l'entreprise en adoptant une posture de médiation et en utilisant des outils de communication adaptés afin de maintenir une dynamique de travail positive et productive

Blocs de compétences

RNCP41414BC01 — Gérer l'installation des vignes mères et des cépages

LISTE DE COMPÉTENCES

Choisir une parcelle adaptée à l'implantation de vignes mères en se référant aux critères pédoclimatiques afin d'assurer une production optimale

Installer les vignes mères en tenant compte du choix de la parcelle, de son état sanitaire afin d'implanter des cépages et des porte-greffes

Cultiver les vignes mères dans le respect de la réglementation afin d'assurer une production suffisante et de qualité

Récolter le matériel végétal au moment opportun en se référant aux critères de maturité connus afin de disposer de bois de qualité optimale tout au long de son stockage et de son transport jusqu'à sa destination finale

Stocker le matériel végétal dans les meilleures conditions (délais de récolte, débit de chantier, locaux de stockage et chambres froides) afin qu'il conserve ses qualités optimales

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dossier de pratique professionnelle :

Le candidat présente un dossier rédigé portant sur la gestion et l'installation des vignes mères et des cépages. Le candidat doit présenter :

- Les critères de choix de la parcelle et la description de la parcelle sélectionnée,
- Les analyses de sols réalisées et leurs interprétations
- La planification de l'installation des vignes mères (étapes d'installation, choix des cépages...),
- L'organisation des travaux culturels,
- La prise en compte des normes réglementaires,
- L'organisation de la récolte et du stockage (plan de récolte, conditions de stockage...)

Le dossier pratique est soutenu à l'oral face au jury,

Entretien technique : A l'issue de la présentation, le candidat répond aux questions du jury à partir de son dossier de pratique.

RNCP41414BC02 — Organiser la production des plants de vignes

LISTE DE COMPÉTENCES

Mener une veille informative en s'appuyant sur des sources spécialisées concernant les parasites et maladies affectant la vigne, les problématiques nationales sanitaires et réglementaires afin garantir la qualité de la production dans le respect des normes légales et environnementales

Organiser la production des plants de vigne, dans le respect de l'environnement et en tenant compte des résultats de la veille, afin d'obtenir des plants sains et de qualité à partir du matériel végétal récolté et conservé.

Organiser le processus de greffage de vigne en préparant les porte-greffes et les greffons, le matériel adapté, notamment, aux personnes en situation de handicap, de greffe et l'espace de travail afin de maximiser le taux de réussite au greffage

Réaliser le greffage de la vigne en utilisant des techniques adaptées en fonction des variétés de vigne, des objectifs de production et en apportant les soins post-greffage nécessaires afin d'assurer la production de plants vigoureux et conformes aux attentes de la réglementation et des clients.

Identifier les différents types de déchets générés par l'activité et la réglementation locale et nationale en matière de gestion des déchets agricoles afin d'organiser les solutions de collectes et de traitement adaptées

Mettre en place un processus de gestion des déchets adapté, en intégrant des pratiques de gestion durable et en collaborant avec des prestataires spécialisés pour les déchets afin d'optimiser leur gestion.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve pratique raisonnée :

Le candidat produit 30 plants de vigne à partir de vignes mères de porte-greffe et de greffons.

A l'issue de l'épreuve pratique, le candidat passe devant un jury et répond à leurs questions sur :

- Sa veille métier
- Les étapes de production des plants (suivi hydrique, traitements, interventions),
- Les différents types de déchets produits (plastiques, déchets organiques...),
- Des solutions pour le tri et la gestion des déchets.

RNCP41414BC03 — Gérer une entreprise "Pépinière viticole"

LISTE DE COMPÉTENCES

Évaluer les options fiscales et juridiques applicables à une entreprise pépinière viticole en s'appuyant sur les particularités de chacune afin de garantir sa pérennité économique et financière

Etablir un prévisionnel adapté aux perspectives d'évolution de l'entreprise pépinière, en tenant compte du statut, des perspectives du marché et des objectifs en termes de rentabilité.

Construire des outils gestion et de suivi de performance, en s'appuyant sur indicateurs technico économiques afin de permettre la prise de décisions stratégiques autour de la gestion de l'entreprise pépinière

Identifier la réglementation appliquée dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de la sélection, la production, la circulation et la distribution des matériels de multiplication végétative de la vigne afin de garantir la conformité réglementaire de l'entreprise pépinière

Structurer les démarches administratives de l'entreprise pépinière en intégrant les échéances réglementaires et les outils numériques disponibles afin d'optimiser la gestion des obligations déclaratives.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dossier de pratique professionnelle :

Le candidat présente un dossier rédigé portant sur la gestion d'une entreprise pépinière viticole. Il présente :

- Le contexte géographique, historique, et stratégique de l'entreprise.
- La description des activités principales et de son positionnement dans la filière.
- La description du régime fiscal et du statut juridique choisis, avec justification.
- La construction d'un budget prévisionnel
- Les outils de suivi de performance mis en place,
- La réglementation à prendre en compte pour la gestion de la structure,
- La description de l'organisation administrative, fiscale et réglementaire de la structure

Le dossier pratique est soutenu à l'oral face au jury

Entretien technique : A l'issue de la présentation, le candidat répond aux questions du jury à partir de son dossier de pratique

RNCP41414BC04 — Assurer la stratégie de développement de la pépinière

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser le marché pépinière viticole en évaluant les opportunités existantes (nouvelles variétés, normes de qualité, types de plants...) pour positionner son offre adaptée aux spécificités du terroir et aux évolutions réglementaires

Analyser les pratiques culturales et les attentes des viticulteurs de la zone de développement de la pépinière en termes de qualité, variétés, résistances aux maladies, et autres critères agronomiques en réalisant des enquêtes de terrain, et en utilisant des outils de gestion de la relation client pour optimiser les ventes et la satisfaction des clients.

Intégrer l'entreprise au sein de la filière et de son bassin viticole (Syndicats régionaux, FFPV) en mettant en place un plan de communication externe permettant d'optimiser le positionnement de l'entreprise dans son environnement géographique

Construire l'argumentaire de vente en s'appuyant sur des techniques adaptées, en anticipant les objections afin d'accroître le chiffre d'affaires de l'entreprise pépinière

Formaliser les contrats de vente adaptés aux spécificités des plants de vignes, en prenant en compte les conditions générales de vente (CGV), les modalités de livraison, les volumes commandés, ainsi que les clauses relatives à la qualité, aux délais, et aux garanties afin d'assurer la satisfaction des deux parties, tout en minimisant les risques contractuels pour l'entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve intégrative Orale (Type "Situation Professionnelle Significative")

Mise en situation portant sur la stratégie de développement d'une pépinière, le candidat tire au sort une situation d'une pépinière viticole (taille, zone d'implantation, caractéristiques clients, les plants...)

Le candidat doit :

- Analyser la situation actuelle de l'entreprise et de son environnement,

- Proposer une stratégie pour améliorer le positionnement de la pépinière sur le marché,
- Proposer un plan d'action pour renforcer la relation client

Préparation après tirage au sort de la question et entretien oral avec le jury.

RNCP41414BC05 — Organiser le travail et gérer les ressources humaines de l'entreprise pépinière viticole

LISTE DE COMPÉTENCES

Planifier l'activité en tenant compte de la saisonnalité, des prévisionnels de vente, des handicaps éventuels des membres de l'équipes, etc. pour assurer et optimiser la productivité et la rentabilité de l'entreprise

Evaluer les RH nécessaires en tenant compte des besoins de production, des contraintes d'activité, et de législation du travail applicable en pépinière viticole afin d'optimiser l'organisation du travail de la pépinière viticole.

Construire l'équipe en tenant compte des profils et des difficultés et notamment des personnes en situation de handicap, des besoins des postes de travail et des personnes (formations, utilisation des équipements et outils, ergonomie, sécurité...) afin d'optimiser la performance collective

Adapter son management en s'appuyant sur des techniques diverses et en s'adaptant aux difficultés (diversité culturelle, handicaps...) afin de contribuer au bon fonctionnement interne de l'entreprise

Gérer les conflits au sein de l'entreprise en adoptant une posture de médiation et en utilisant des outils de communication adaptés afin de maintenir une dynamique de travail positive et productive.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dossier de pratique professionnelle :

Le candidat présente un dossier rédigé portant sur la gestion et l'organisation du travail de l'équipe et de sa pratique managériale. Le candidat doit présenter :

- Une planification détaillée des activités (saisonnalité, prévisionnels).
- Une stratégie de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, organisation des équipes).
- Des outils et méthodes pour améliorer la communication interne (réunions, outils numériques, pratiques managériales).
- Une proposition pour gérer une problématique spécifique (ex. : conflit, surcharge de travail).

Le dossier pratique est soutenu à l'oral face au jury

Entretien technique : A l'issue de la présentation, le candidat répond aux questions du jury à partir de son dossier de pratique

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La pépinière viticole est une très petite filière située en amont de la viticulture. Selon les statistiques de France Agri Mer, (2024), il y a seulement 731 professionnels inscrits au contrôle. Malgré cela, ce secteur est essentiel à la viticulture. En effet, la pépinière viticole est à l'origine du vignoble, sans plants de vigne, pas de vignoble. D'autre part, elle est en constante adaptation, et ce notamment :

- Sur des aspects variétaux : il existe plus de 450 variétés inscrites au catalogue officiel national et la pépinière viticole doit pouvoir fournir la viticulture en terme de diversité
- Sur des aspects sanitaires : les plants produits doivent être de qualité irréprochable

Au-delà de ces exigences qualitatives et quantitatives, la pépinière viticole doit également faire face à une concurrence de plus en plus importante de la part d'autres pays européens (couts...)

Taille des entreprises :

Il y a une grande hétérogénéité dans la taille des entreprises. La taille d'une pépinière viticole s'évalue en terme de nombre de plants commercialisés. En France, les plus petites pépinières viticoles produisent autour de 100 000 plants, alors que les plus importantes (moins de 10) produisent entre 10 et 20 millions de plants. Il convient donc de faire cohabiter ces différentes entreprises, c'est notamment le rôle de la FFPV (Fédération Française de la Pépinière Viticole).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Pépiniériste viticole : Chef d'exploitation assurant toutes les fonctions de production des plants de vigne et de gestion de l'entreprise.

Responsable technique d'une pépinière viticole : Fonction appliquée à des exploitations de taille importante. Il a en charge la production du matériel végétal jusqu'à la livraison aux viticulteurs. Il est sous la responsabilité du chef

d'entreprise.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier de responsable technique de la pépinière viticole n'est pas réglementé en tant que tel.

Par contre, la production en pépinière viticole est réglementée. En effet, le pépiniériste viticole reconnu comme Opérateur Professionnel Autorisé (OPA) par FranceAgriMer sur la base de ses compétences et de son savoir-faire.

La formation Responsable technique de la pépinière viticole tient compte de cette réglementation dans ses contenus, tant au niveau technique que réglementaire, et notamment :

- Au niveau réglementaire, la connaissance du règlement santé des végétaux (règlement UE 2016/2031) et la déclinaison nationale, notamment en terme de plan de contrôle et d'application à la filière pépinière viticole ;
- Au niveau technique, la maîtrise des différents organismes nuisibles (de quarantaine ou non) afin de pouvoir les identifier, les prévenir et mettre en place les procédures nécessaires en cas de présence.

Dans le cadre de son activité professionnelle et afin d'être en accord avec la réglementation sur l'utilisation et l'application des produits phytosanitaires, le titulaire de la certification « Responsable Technique de la Pépinière viticole » devra passer les épreuves de type Certiphyto décideur DENSA (Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 874 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 043
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	77 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le cursus préparant à la Certification professionnelle « Responsable Technique de la Pépinière Viticole » s'adresse :

- Aux titulaires d'un Bac ou titre de niveau 4,

Ou

- Personnes ayant 3 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la viticulture ou l'agriculture

La sélection se fait sur étude du dossier de candidature, d'un entretien individuel de motivation

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est composé de 100% de professionnels externes.

Chaque jury est composé de 2 personnes. Une session d'examen peut être composée d'un ou plusieurs jurys pouvant évaluer un ou plusieurs candidats. Si tel est le cas, un candidat est évalué par le même jury pour toutes les épreuves de certification.

Afin d'assurer une impartialité à l'évaluation, les 2 jurés sont externes à l'Institut de Richemont et ne connaissent pas les candidats qu'ils évaluent, ni à titre personnel ni professionnel.

Un des membres du jury sera nommé président (suite à un tirage au sort) au début de la session, et sa voix aura un rôle prépondérant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé de 3 personnes

- Un formateur du secteur de la pépinière viticole interne au certificateur ;
- Un professionnel externe dans la pépinière viticole ;
- Un autre professionnel externe qualifié au titre de la certification visée.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 317 €
Selon la branche	7 317 € – 7 659 €
Prise en charge	Branches concernées
7 317 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 659 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	27/10/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/10/2030
Date de dernière délivrance possible	26/10/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	5	0	100 %	100 %
2021	3	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP32167

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://institut-richemont.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41414/>